

Lettre pour alerter l'opinion publique sur le permis de conduire « Plus » Une carte d'identité par la porte d'en arrière

Publiée dans les pages du quotidien Le Devoir le 25 mars 2009

Le 16 mars dernier, Jean Charest annonçait en grande pompe le nouveau permis de conduire « Plus », censé faciliter la vie aux Québécois voulant traverser la frontière. Or, rien ne laisse croire que ces permis permettront de traverser la frontière plus rapidement, ni qu'ils amélioreront la sécurité. Le nouveau permis de conduire est en fait une façon détournée d'introduire un document d'identité canadien qui répond aux nouvelles exigences de notre voisin du sud.

En effet, un nouveau règlement étasunien régissant la frontière entre les États-Unis et le Canada, le *Western Hemisphere Travel Initiative* ou *Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental*, entrera en vigueur le premier juin. À partir de cette date, tous les voyageurs devront présenter un passeport ou une pièce d'identité « sécurisée » qui correspond aux normes des États-Unis. Le nouveau permis de conduire a été élaboré par les provinces en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du gouvernement fédéral et les autorités des États-Unis.

Toutefois, ce permis de conduire « Plus » représente une menace considérable à la vie privée et pave la voie pour la mise en place, de facto, d'une carte d'identité nationale. Rappelons que la proposition d'introduire une carte d'identité nationale au Canada a été débattue et rejetée en 2003.

Peu après que la Colombie-Britannique eut annoncé au début de l'année 2008 qu'elle serait la première province à expérimenter le nouveau permis de conduire avec l'État de Washington, la Commissaire à la vie privée du Canada, Jennifer Stoddart a souligné que ce nouveau permis ressemblait beaucoup au projet de carte d'identité REAL ID des États-Unis.

Avec le programme REAL ID, Washington a tenté d'introduire des normes d'identification biométrique dans les permis de conduire des États-Unis. Ce projet a été fortement critiqué au sud de la frontière par certains États et par des défenseurs des droits et libertés. De nombreux États ont carrément refusé de l'implanter. Face à cette opposition, le *US Department of Homeland Security* met de l'avant un nouveau permis de conduire « plus » qui paraît plus acceptable, quoiqu'aussi problématique.

Malgré une opposition farouche de plusieurs protecteurs du citoyen et groupes de la société civile au Canada, les provinces canadiennes se sont montrées beaucoup plus empressées et serviles que les États étasuniens dans l'implantation de ces nouveaux permis. En Ontario, contrairement au Québec, le permis a fait l'objet d'une commission parlementaire; des mémoires qui y ont été

présentés, cinq sur sept s'opposaient au nouveau permis. Un sixième, celui du commissaire à la vie privée de l'Ontario, entretenait de sérieuses réserves.

Les puces d'identification par radiofréquence qui sont incorporées dans le permis et qui transmettront un numéro d'identification personnel aux agents frontaliers sont une préoccupation majeure. Ces puces ne contiennent aucune mesure de protection, ne peuvent être éteintes et peuvent être lues à une distance de dix mètres avec un lecteur commercial peu dispendieux.

Selon les commissaires à la vie privée, ce dispositif pose un danger réel de filature clandestine. Il a été démontré que la chemise protectrice offerte dans plusieurs provinces ne bloque pas la détection des puces de manière fiable, ce qui représente une menace inacceptable à la vie privée.

Pour réduire les risques de fraude, l'Ontario et la Colombie-Britannique proposent d'incorporer la reconnaissance faciale biométrique à tous les permis. Cette technique d'identification est reconnue comme étant peu fiable, ce qui créerait des complications aux personnes qui ne seront pas identifiées correctement à la frontière.

Le nouveau permis de conduire augmente la quantité de renseignements colligés par les gouvernements et permet une circulation de ces renseignements entre les différents organismes publics, y compris des gouvernements étrangers qui ne sont pas soumis aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels.

Le gouvernement ontarien a fait fi de ces nombreuses préoccupations. Le gouvernement du Québec, pour sa part, a glissé les dispositions permettant d'introduire le nouveau permis dans la *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude* adoptée en décembre 2007. Celles-ci sont passées inaperçues et ont été adoptées sans débats.

Par ailleurs, le gouvernement de la Saskatchewan, tenant compte des critiques du Commissaire à la vie privée de la province et du fait qu'il n'y avait pas eu de consultation publique, a imposé un moratoire sur le projet.

Il n'y a pas de preuves que ce permis « Plus » représente une alternative acceptable au passeport. Au lieu d'implanter ce permis controversé au coût supplémentaire de 40 \$, le gouvernement fédéral devrait offrir aux Canadiens un passeport à meilleur coût. Compte tenu des risques que ce permis pose, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent suspendre la mise en place de ces permis tant qu'il n'y aura pas eu de débats publics. Il est encore temps d'imposer un moratoire sur cette nouvelle technologie.

Signé: Andrew Clement, Faculty of Information, University of Toronto
Bill Huzar, Consumers Council of Canada
Graeme Norton, Canadian Civil Liberties Association

Dominique Peschard, Ligue des droits et libertés
Roch Tassé, Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles
Stuart Trew, Conseil des canadiens